

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alexandre.poulin

<https://www.cadre21.org/membres/68a1b1afec973f1ca029e5d3>

Date d'obtention : 2022-02-16 17:13:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Réduit les délais, protège les victimes, je peux confisquer le cellulaire, etc.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai mieux outillé et plus efficace en posant des gestes/actions uniformisés qui me permettront de bien intervenir et rapidement.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien suivre la procédure. Ne pas regarder les photos ou les vidéos. Faire la différence en acte malveillant et de l'insouciance pour faire le bon protocole.